

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CODALET du 10/03/2021

L'an deux mille vingt et un, et le onze mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de CODALET s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Michel LLANAS, Maire, Isabelle AUBRY, Christine BATARDIERE, Jhoanni CONESA, Florence DEGEILH, Pascal DUFLOT, Frédéric GALIBERT, Marina GUYON, Patrick MASSELOT, Emmanuelle PUY

Était excusée : Christine RIERA, qui donne procuration à Michel LLANAS

Secrétaire de séance : Isabelle AUBRY

Par délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de se réunir à HUIS CLOS, en application de la circulaire du 17 mars 2020, les lois du 14 novembre 2020 et du 15 février 2021.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers, constate que le quorum est atteint, proclame la validité de la séance. Il soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : l'adhésion à l'application Panneau Pocket. Approbation de l'assemblée.

L'adhésion à l'application Panneau Pocket

Rapporteur : M. Frédéric GALIBERT

L'application permet d'informer rapidement les habitants. L'application est gratuite pour les habitants. (180 € par an pour la commune)

3 personnes seront référentes : Michel LLANAS, Frédéric GALIBERT, Jhoanni CONESA

Une communication via les boîtes aux lettres aura lieu (avec la procédure).

Voté à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Compte administratif - Compte de gestion 2020

Mme Isabelle AUBRY, présidente de la commission des finances, présente le compte administratif 2020, qui concorde avec le compte de gestion du receveur municipal au centime près, et laisse apparaître un excédent de fonctionnement de + 69.956,01 €. Après que le maire se soit retiré de la séance, le compte administratif est mis au vote et accepté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de + 69 956,01€, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire au c/ 1068 : - 14 362,60 € et
- le report en fonctionnement c/002 du budget 2021 de + 55 593,41€.

Voté à l'unanimité.

Demande subventions investissements 2021 : DETR et Amendes Police

Monsieur le Maire présente un dossier pour 2021, relatif à l'acquisition d'un terrain pour création d'un parking au cimetière communal. Le montant prévisionnel s'élève à 43.912 € HT

- Une subvention au titre de la DETR 2021 sera demandée (80 %).
- Une subvention au titre des Amendes de Police

Voté à l'unanimité.

Dossier conseil département/Chambre Agriculture : jardins familiaux 2e tranche

Michel LLANAS présente un dossier préparé conjointement avec l'Association des Jardins Familiaux pour la création de trois jardins supplémentaires (2^e tranche). Total des devis 10 831€

- Une subvention sera demandée au conseil général et la chambre d'agriculture

Voté : 10 élus ont voté pour, 1 abstention (Président Association des jardins familiaux de Codalet)

Acte rétrocession cimetière

M. Jean RUIZ-GARCIA désire rétrocéder à la commune un casier en columbarium acquis le 19 novembre 2019. Les frais d'enregistrement resteront à sa charge, la commune remboursera 869 €.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- Une réunion de travail est prévue le mercredi 24 mars pour un DOB (débat d'orientations budgétaires) subventions aux associations, investissements, loyers, locations, taxes...
- Comptes rendus des commissions intercom
- ESTANY : date à proposer « Focs de Sant Joan » : pose des panneaux jumelage
- Bilan des toiles de Codalet
- les procédures en cours
- les feux sur la commune

A 23H00 la séance est levée.

La secrétaire de séance

Mme AUBRY Isabelle



Le Maire

M. LLANAS Michel

